

Le 4 février 2025

La Région Normandie a accompagné 3343 installations d'agriculteurs entre 2016 et 2024

A l'issue de la visite du GAEC de la Fromagerie de la Quesne à Bois-Hérault (76), Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et Clotilde EUDIER, Vice-présidente de la Région Normandie en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ont présenté le bilan des installations aidées en agriculture en Normandie et Normandie Démarrage Installation, le nouveau dispositif simplifié pour accompagner les agriculteurs dans leur installation.

3343 installations accompagnées par la Région entre 2016 et 2024 sur le territoire normand

Sur les 10 dernières années, la Région Normandie, avec les cofinancements européens (fonds FEADER) a consacré 73 millions d'euros pour garantir le renouvellement des générations d'agriculteurs sur son territoire. **3343 installations ont ainsi été accompagnées entre 2016 et 2024 sur le territoire normand, soit une moyenne de 368 installations aidées par an.**

En plus des aides à l'installation, les nouveaux agriculteurs ont pu bénéficier des dispositifs régionaux suivants :

- **1467** aides au conseil à l'installation (CAS2E) ;
- **143** contrats de parrainage aidés ;
- **86** stages créateurs aidés (Espace Test Agricole) ;
- **26** portages fonciers aidés ;
- Des actions partenariales en faveur de l'installation – transmission en Normandie pour un montant total de 3,5M€. Exemple d'action : création de la plateforme www.installer-transmettre-normandie.fr

Depuis 2016, le nombre d'installations aidées a augmenté en Normandie avec un pic sur les années 2021/2022. Sur les 5 dernières années, on constate une dynamique plus forte en matière d'installation sur la partie ouest de la Normandie. 17% des dossiers aidés en 2024 sont en activité biologique, et l'activité d'installation prédominante en 2024 est la polyculture / polyélevage. 176 installations avec un atelier bovin lait ont en effet été aidées par la Région Normandie, soit 40% des installations aidées en 2024. L'âge moyen d'installation chez les agriculteurs est 32 ans, et 30 % sont des femmes.

Normandie Démarrage Installation remplace les dispositifs précédents

La Région a mis en place depuis juillet 2024 un nouveau dispositif simplifié d'aide à l'installation, Normandie Démarrage Installation, qui remplace les anciens dispositifs d'aide à l'installation : Impulsion Installation et la Dotation Jeune Agriculteur, qui existait depuis 50 ans, et dont la complexité administrative s'est renforcée au fur et à mesure des années.

Ce nouveau dispositif est ouvert au plus grand nombre, notamment aux nouveaux agriculteurs de moins de 53 ans, au contraire du dispositif DJA, exclusivement dédié aux moins de 40 ans. Le critère de niveau de diplôme et de type d'expérience professionnelle est également élargi.

En ouvrant son nouveau dispositif largement à de nouveaux profils, la Région Normandie entend augmenter le nombre d'installations aidées sur son territoire sur la programmation 2023-2027 et ainsi répondre à l'enjeu du renouvellement des générations. Objectif : 450 installations aidées par an.

« Il y a dix ans, 250 jeunes agriculteurs s'installaient chaque année. Aujourd'hui la Région accompagne presque 390 installations, et notre objectif avec cette politique volontariste est dorénavant d'accompagner 450 agriculteurs à s'installer chaque année. Nous essayons maintenant avec nos aides à l'installation d'avoir les dispositifs les plus simples possibles et surtout de s'adapter à l'évolution des mœurs, de la vie, qui fait qu'aujourd'hui on ne s'installe plus forcément à 25 ans sur l'exploitation familiale. L'installation peut se produire à un âge plus avancé, avec des candidats qui viennent de la ville ou des métropoles. Il faut garder à l'esprit que maintenant, un agriculteur sur trois qui s'installe est un agriculteur qui n'est pas issu du monde rural » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

En outre, Normandie Démarrage Installation donne aux candidats l'accès à d'autres dispositifs tels que le fonds de garantie bancaire de la Région Normandie, les aides à l'investissement, ou encore d'autres dispositifs. C'est également aussi la sécurisation de la viabilité du projet d'installation par la réalisation d'un parcours à l'installation et de l'obtention d'une certification garantissant la maîtrise du projet par le candidat.

Contact presse :

Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41